

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE

COMTÉ SAINT-MAURICE

Première séance de la session régulière du mois de novembre 2015 du Conseil municipal de Saint-Boniface, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances, lundi le 2 novembre 2015 à laquelle sont présents les conseillers (ère) Jean St-Louis, Marie-Paule Caron, Jonathan Pilon, Guy Laperrière, Michel Perron, Louis Lemay, sous la Présidence de monsieur le Maire Claude Caron, formant quorum.

Le Directeur général, monsieur Jacques Caron et la Secrétaire-trésorière adjointe, madame Julie Désaulniers, sont également présents.

**ORDRE DU JOUR**

Rés. 242-15

**ADOPTION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-St-Louis et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

**DISCOURS DU BUDGET/CONTRATS DE 25,000 \$**

**RAPPORT DU MAIRE**

**SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**

Citoyennes et Citoyens de Saint-Boniface,

Tel que stipule le Code municipal, je vous présente ce rapport sur la situation financière de la municipalité. Le budget pour l'année 2016 sera présenté et adopté au cours du mois de décembre.

Je dépose également la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus 25,000 \$ pour le même fournisseur ainsi que la liste des contrats ou dépenses de plus de 2,000 \$ et dont le total excède 25,000 \$ par fournisseur.

**1- ÉTATS FINANCIERS 2014**

Selon le rapport de la Firme Raymond Chabot Grant Thornton, l'exercice financier 2014 démontre un surplus de fonctionnement de 80,367 \$.

La dette à long terme assumée par les citoyens est passée de 5,458,275 \$ à 5,065,503 \$ et pour la même période l'actif est passé de 19,080,330 \$ à 19,572,616 \$.

	<b>BUDGET OFFICIEL</b>	<b>RÉALISATIONS</b>
Recettes fonctionnement	4,885,477 \$	5,141,911 \$
Dépenses fonctionnement	5,209,885 \$	5,043,023 \$
Éléments de conciliation à des fins fiscales	324,408 \$	18,521 \$
Excédent de fonctionnement	0,000 \$	80,367 \$
Excédent de fonctionnement non affecté	566,121 \$	505,575 \$

## **SUITE ITEM «DISCOURS DU BUDGET/CONTRATS DE 25,000 \$»**

### **2- INDICATION PRÉLIMINAIRE 2015**

#### **RÉMUNÉRATION & ALLOCATION DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2015**

	RÉMUNÉRATION	ALLOCATION	TOTAL
Maire	13,333.33 \$	6,666.67 \$	20,000.00 \$
Conseillers (ère)	4,444.44 \$	2,222.22 \$	6,666.66 \$

#### **RÉALISATIONS & TRAVAUX EN 2015**

- Entente de location de locaux à la Commission Scolaire de l'Énergie pour les élèves de l'école primaire Sainte-Marie.
- Entente avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie (SPA), pour le contrôle des animaux.
- Remplacement des lumières de rue de type conventionnel par de nouveaux luminaires DEL dans l'ensemble de la municipalité (environ 570 luminaires).
- Réaménagement de la station de pompage d'égout de la rue Langevin.
- Améliorations à l'usine de traitement d'eau potable.
- Achat d'un camion dix (10) roues.
- Remplacement camion des pinces de désincarcération.
- Remplacement du ponceau au Chemin St-Onge.
- Prolongement & bouclage du réseau d'aqueduc sur la rue Lise.
- Travaux de réparation d'asphalte dans l'ensemble des rues de la municipalité.
- Mandat à la firme d'ingénierie Pluritec dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées.
- Plan d'intervention pour établir les priorités des travaux futurs concernant les infrastructures municipales, pour éventuellement bénéficier des subventions des programmes gouvernementaux.
- Embauche d'un urbaniste deux (2) jours/semaine.

Selon les informations disponibles à ce jour, la compilation des recettes et des dépenses permet d'anticiper un surplus d'environ 40,000.00 \$ pour l'exercice financier 2015.

### **3- PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2016-2017-2018**

#### **ORIENTATIONS PRÉLIMINAIRES**

- Établir le type de traitement dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux usées.

## **SUITE ITEM «DISCOURS DU BUDGET/CONTRATS DE 25,000 \$»**

- Mandat pour la réalisation des plans et devis du procédé de traitement des eaux usées retenu.
- Projet d'asphaltage pour l'ensemble des rues de la municipalité.
- Asphalte Chemin Héroux dans le cadre du Programme RIRL.
- Amélioration à l'usine de traitement de l'eau potable.
- Ajout ou remplacement d'une conduite d'amenée des puits.
- Installation d'une deuxième pompe de lavage des filtres.
- Installation d'une prise de connexion pour une génératrice.
- Achat de véhicules, machineries et équipements.
- Équipements de loisirs, dekhockey, patinoire.

Le Maire de Saint-Boniface

Claude Caron

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Rés. 243-15

### **ADOPTION PROCÈS-VERBAL**

### **SÉANCE RÉGULIÈRE - 5 OCTOBRE 2015**

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 5 octobre 2015;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Perron et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 5 octobre 2015 tel que rédigé.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

Rés. 244-15

### **APPROBATION**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses des cadres et des autorisations de paiements de comptes du Directeur général et de la Secrétaire-trésorière adjointe en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses;

**SUITE ITEM «RÉS. 244-15/APPROBATION - LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER»**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal approuve la liste des comptes payés et à payer dont copie a été remise à chacun des membres du Conseil avant la présente séance et d'autoriser leur paiement au montant de 616,082.60 \$ et que celle-ci est déposée dans les archives de la municipalité sous la cote temporaire ***CPT\LT\2015\11***.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

**CORRESPONDANCE**

Du Chœur Amis-Voix, une lettre de remerciements pour la remise du chèque concernant une aide financière qui leur permettra de poursuivre leurs activités dominicales.

De la Commission de protection du territoire agricole du Québec, un avis de conformité concernant un projet de construction impliquant le remplacement d'un bâtiment principal existant à des fins résidentiels sur le lot 3 762 320 appartenant à la Ferme Lampron et Fils Inc.

Du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Direction des infrastructures, une lettre pour informer la municipalité que le ministère est d'accord quant à la sélection de la soumission du Consultant Pluritec Ltée pour le mandat de réalisation d'une étude d'ingénierie préliminaire pour le projet d'assainissement des eaux usées - lot 2 dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) - volet 1.

Du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, une lettre pour aviser la municipalité que le ministère est dans l'impossibilité d'appuyer financièrement le projet d'acquisition d'équipements en matière de sécurité incendie de la municipalité.

De la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, une copie de la résolution no 2015-10-274 concernant l'autorisation pour la signature de l'entente concernant l'achat d'un camion des pinces de désincarcération avec les municipalités impliquées de la MRC de Maskinongé et autorisant le paiement complet en un seul versement.

De la Municipalité de Charette, une copie de la résolution no 15-243 concernant l'autorisation pour la signature de l'entente concernant l'achat d'un camion des pinces de désincarcération avec les municipalités impliquées de la MRC de Maskinongé et autorisant le paiement complet en un seul versement.

De la Municipalité de Saint-Barnabé, une copie de la résolution no 158-10-15 rejetée par la majorité de leur Conseil municipal concernant le projet d'oléoduc Énergie Est (TransCanada) relativement à la construction et l'exploitation d'un réseau d'oléoduc et plus particulièrement sur le territoire de la MRC de Maskinongé.

## **ÉTATS FINANCIERS SEMESTRIELS**

### **DÉPÔT**

Tel que requis en vertu de l'article 176.4 du Code Municipal du Québec, madame Julie Désaulniers, Secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité, dépose les états financiers semestriels sous la cote temporaire **EFSLT\2015\11**.

### **COMMISSION DE TOPONYMIE**

Rés. 245-15

#### **CHANGEMENT DE NOM**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que le Conseil municipal accepte le changement de nom pour certaines rues sur le territoire de la municipalité par la Commission de toponymie du Québec soit :

« Place Clermont » qui deviendra « rue Clermont »  
« rue Biermans » deviendra « rue de Belgoville »

#### **ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE**

Rés. 246-15

#### **AUTORISATION SIGNATURE - BAIL DE LOCATION DES LOCAUX**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que le Conseil municipal approuve le bail de location des locaux de l'hôtel de ville à la Commission Scolaire de l'Énergie, afin de recevoir les élèves de 6ième année de l'école Sainte-Marie pour l'année scolaire 2015-2016 et autorise également le Maire ainsi que le Directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité ledit bail de location.

#### **ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **SOUSSIONS**

<b>MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE CUEILLETTE ET TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES (2,075 UNITÉS)</b>		
<b>NOMS DES SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX POUR 1 AN (AVANT TAXES)</b>	<b>PRIX POUR 3 ANS (AVANT TAXES)</b>
Collecte Pro	50.22 \$/unité d'occupation	48.36 \$/unité d'occupation
	950 \$/levée conteneur	950 \$/levée conteneur
Total	105 156.00 \$	101 297.00 \$
Service Cité Propre	45.67 \$/unité d'occupation	45.67 \$/unité d'occupation
	855 \$/levée conteneur	855 \$/levée conteneur
Total	95 620.25 \$	95 620.25 \$

**SUITE ITEM «TABLEAU/CUEILLETTE ET TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES»**

Excavation R.M.G. Inc.	50.75 \$/unité d'occupation	49.75 \$/unité d'occupation
	1 316.50 \$/levée conteneur	1 316.50 \$/levée conteneur
	Total	106 622.75 \$
Récupération Tersol Inc.	46.78 \$/unité d'occupation	47.34 \$/unité d'occupation
	520 \$/levée conteneur	520 \$/levée conteneur
	Total	97 588.50 \$
Services Matrec Inc.	69.00 \$/unité d'occupation	70.04 \$/unité d'occupation
	1 542.08 \$/levée conteneur	1 565.32 \$/levée conteneur
	Total	144 717.08 \$
CSDM Gestion sanitaire David Morin Inc.	44.35 \$/unité d'occupation	44.35 \$/unité d'occupation
	820 \$/levée conteneur	820 \$/levée conteneur
	Total	92 846.25 \$

Rés. 247-15

**ACCEPTATION - SOUMISSION**  
**CUEILLETTE & TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal accepte la soumission de CSDM Gestion sanitaire David Morin Inc. pour la cueillette et le transport des ordures ménagères sur le territoire de la municipalité pour une période d'un (1) an au montant de 44.35 \$/unité d'occupation et 820 \$/levée conteneur pour un total de 92,846.25 \$ + taxes. Cette soumission étant la plus basse conforme.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

Rés. 248-15

**ACCEPTATION - SOUMISSION**  
**SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE D'INGÉNIERIE**  
**PROJET D'INTERCEPTION ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres a été lancé sur le site internet du SÉAO (système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec) concernant l'étude d'ingénierie préliminaire «Projet d'interception et traitement des eaux usées»;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité de sélection, en l'occurrence le Directeur général, le Directeur des travaux publics ainsi que la Secrétaire-trésorière adjointe, ont procédé le 24 septembre dernier à l'ouverture et à l'analyse des soumissions reçues;

## **SUITE ITEM «RÉS. 248-15»**

**CONSIDÉRANT QUE** la Firme de Consultants Pluritec Ltée a obtenu le meilleur pointage final et a présenté une soumission conforme au devis;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé la sélection de la soumission de la Firme de Consultants Pluritec Ltée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu le Conseil municipal accepte la soumission de la Firme de Consultants Pluritec Ltée au montant de 45,932.51 \$ (taxes incluses) concernant la fourniture de services professionnels pour une étude d'ingénierie préliminaire d'un projet d'interception et de traitement des eaux usées. Cette soumission étant la plus basse conforme.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **AVIS DE MOTION**

### **RÈGLEMENT DE TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES**

Madame la conseillère Marie-Paule Caron donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente le Conseil municipal prendra en considération et adoptera s'il y a lieu un règlement modifiant le règlement no 447 sur la tarification des biens et services.

## **AVIS DE MOTION**

### **RÈGLEMENT DE TAXATION**

Monsieur le conseiller Louis Lemay donne avis de motion qu'à la prochaine ou à une séance subséquente le Conseil municipal prendra en considération et adoptera s'il y a lieu un règlement déterminant les taux de taxation et les tarifications de biens et services pour l'exercice financier 2016.

## **GRIEFS & ARBITRAGE**

Rés. 249-15

### **MANDAT - AVOCAT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Perron et résolu que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Boniface confie au Cabinet d'avocats Bélanger, Sauvé, le mandat de la représenter dans le processus de règlement et ou d'arbitrage des griefs.

**ONT VOTÉ POUR** :       Monsieur le conseiller Jean St-Louis  
Monsieur le conseiller Jonathan Pilon  
Monsieur le conseiller Guy Laperrière  
Monsieur le conseiller Michel Perron

**ONT VOTÉ CONTRE** :   Madame la conseillère Marie-Paule Caron  
Monsieur le conseiller Louis Lemay

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **FORMATION COMPAGNONNAGE USINE DE FILTRATION**

Rés. 250-15

### **MANDAT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal autorise le Directeur des travaux publics à demander des soumissions pour les services de compagnonnage pour compléter la «Formation préalable de traitement avec et sans filtration et réseau de distribution» des employés municipaux, messieurs Benjamin Brousseau et Stéphane Weemans.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

## **RÉSEAU D'AQUEDUC**

Rés. 251-15

### **MANDAT DEVIS - ÉTUDE HYDRAULIQUE**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que le Conseil municipal mandate la firme Techni-Consultant pour la préparation d'un devis concernant la réalisation d'une étude hydraulique portant sur le contrôle du débit de l'eau par secteur ainsi que le rinçage des conduites du réseau d'aqueduc.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

## **RÈGLEMENT NO 337-2015-02 (CHEMIN BELLEVUE/ZONE 327)**

Rés. 252-15

### **ADOPTION - DEUXIÈME PROJET**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que le Conseil municipal adopte le deuxième projet de règlement no 337-2015-02 afin de modifier les marges de recul des bâtiments principaux et secondaires ainsi que les usages permis dans la zone 327 située sur le Chemin Bellevue.

ONT VOTÉ POUR : Monsieur le conseiller Jean St-Louis  
Madame la conseillère Marie-Paule Caron  
Monsieur le conseiller Jonathan Pilon  
Monsieur le conseiller Guy Laperrière  
Monsieur le conseiller Louis Lemay

A VOTÉ CONTRE : Monsieur le conseiller Michel Perron

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

## **SERVICE INCENDIE**

Rés. 253-15

### **DÉMISSION D'UN POMPIER**

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal accepte la démission de monsieur Patrick Bournival à titre de pompier à temps partiel du Service des Incendies de la municipalité en raison d'un manque de disponibilité.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT



## REMPLACEMENT DES VIEUX APPAREILS DE CHAUFFAGE AU BOIS

### PROGRAMME « CHANGEZ D’AIR »

Rés. 254-15

#### PARTICIPATION ÉDITION 2016

**ATTENDU QUE** le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal, qu’il nuit à la santé cardio-pulmonaire et coûte très cher à la société québécoise en frais de santé et d’absentéisme;

**ATTENDU QUE** l’édition 2012-2013 du programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D’AIR » a connu un succès impressionnant;

**ATTENDU QUE** l’Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a l’intention en 2016 de relancer le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D’AIR » avec l’objectif de retirer ou de remplacer 1,500 vieux appareils de chauffage au bois;

**ATTENDU QU’**une remise de 100 \$ dans le cas d’un retrait du vieux appareil de chauffage au bois et de 300 \$ dans le cas d’un remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage conforme aux nouvelles normes sera offerte aux participants du programme « CHANGEZ D’AIR »;

**ATTENDU QUE** le Ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ne contribue plus au programme;

**ATTENDU QUE** la participation des municipalités est requise pour un montant de 125 \$ dans le cas d’un retrait d’un vieil appareil de chauffage au bois et de 150 \$ dans le cas d’un remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage au bois conforme aux nouvelles normes EAP ou ACNOR B415.1;

**ATTENDU QUE** les manufacturiers et détaillants contribuent financièrement pour un montant de 200 \$ par vieil appareil de chauffage au bois remplacé par les participants;

**ATTENDU QUE** d’autres partenaires seront approchés pour contribuer financièrement à la campagne de communications, d’éducation et de sensibilisation, qui doit accompagner l’incitatif monétaire du programme « CHANGEZ D’AIR »;

**ATTENDU QUE** l’AQLPA est le gestionnaire du programme « CHANGEZ D’AIR » et doit administrer la base de données du programme, les ententes, les inscriptions, la campagne de communications et les versements des incitatifs;

**ATTENDU QUE** le programme sera relancé le ou vers le 1er mars 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-Boniface participe au programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D’AIR » jusqu’à concurrence de 125 \$/poêle remplacé ou retiré sur son territoire ou jusqu’à l’épuisement d’une enveloppe budgétaire de 2 000 \$.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

## SERVITUDE 60 RUE DE LA MONTAGNE

Rés. 255-15

### POUR CONSENTIR UNE SERVITUDE DE MAINTIEN EN ÉTAT D'UN EMPIÈTEMENT MINEUR

**ATTENDU QUE** l'un des auteurs de André LAPALME, Gabrielle AUCOIN et de Mickaël LAPALME concernant la propriété du 60 rue de la Montagne, Saint-Boniface, province de Québec, G0X 2L0, a construit sur son lot une maison dont **une partie de la galerie** avant de la maison **ainsi que d'une partie de la frise** de ladite galerie empiète légèrement sur une partie du lot appartenant à la MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE, tel qu'il appert, desdits empiètements démontré au certificat de localisation préparé par Jean-Guy LAHAIE, arpenteur-géomètre, le 22-10-2015, sous le numéro 20 167 de ses minutes, **copie du plan dressé par cet arpenteur-géomètre, demeurant jointe à la présente résolution;**

**ATTENDU QU'IL** y a lieu de régulariser cette situation qui prive temporairement la MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE de l'usage d'une partie de son lot tout en assurant le maintien en état de l'empiètement mineur sus-mentionné fait de bonne foi par l'un des auteurs en titre de **André LAPALME, Gabrielle AUCOIN et de Mickaël LAPALME;**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu :

**QUE** la MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE accepte de grever l'immeuble ci-après désigné, à titre de **fonds servant**, au profit de la maison située sur le lot **TROIS MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE ET UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE-HUIT (3 761 968)**, au **cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan**, à titre de **fonds dominant**, d'une **servitude réelle de maintien en état de ce qui constitue un empiètement mineur** sous la forme d'une galerie et d'une frise, sur le fonds servant suivant:

#### DÉSIGNATION DU FONDS SERVANT

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro **TROIS MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-TROIS MILLE DEUX CENT SEPT (Ptie 3 763 207)** du **cadastre du Québec**, dans la circonscription foncière de **Shawinigan** et **borné** comme suit : vers le **SUD-OUEST** par une autre partie du lot 3 763 207 étant le chemin public (rue de la Montagne); vers le **NORD-OUEST** par une autre partie du lot 3 763 207 étant le chemin public (rue de la Montagne); vers le **SUD-EST** par une autre partie du lot 3 763 207 étant le chemin public (rue de la Montagne); et vers le **NORD-EST** par le lot 3 761 968; tous du cadastre du Québec, **mesurant**, mesures du système international et plus ou moins, huit mètres et quarante-sept centièmes de mètre (8.47 m.) à ses lignes **vers le nord-est et vers le sud-ouest**; quarante-six centièmes de mètre (0.46 m.) à sa ligne **vers le nord-ouest**; trente-six centièmes de mètre (0.36 m.) à sa ligne **vers le sud-est. Pour plus de précision**, le côté sud-est du présent immeuble est situé à huit mètre et trente-six centièmes de mètres (8.36 m.) vers le nord-ouest du coin ouest du lot 3 761 967 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan, en longeant la ligne séparative des lots 3 763 207 et 3 761 968 dudit cadastre.

## **SUITE ITEM «RÉS. 255-15/SERVITUDE 60 RUE DE LA MONTAGNE»**

**QUE** la **MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE** consente telle servitude pour la considération suivante : UN DOLLAR (1.00\$) payé comptant avant ou au jour du contrat notarié.

**DE** stipuler au contrat notarié qui sera exécuté aux fins de donner suite à la teneur de cette résolution toutes clauses que les représentants ci-après nommés de la **MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE** jugeront à propos et ayant trait tant aux conditions d'exercices la **servitude de maintien en état d'un empiètement mineur** et des devoirs de chacune des parties sur ce sujet, qu'à l'établissement du titre de propriété ainsi qu'au dossier de titres à produire.

D'autoriser le **maire, monsieur Claude CARON, et son Directeur général, monsieur Jacques CARON**, à signer, pour et au nom de cette dernière, tout contrat, acte notarié à cet effet, de même que tous autres documents connexes et à y stipuler toutes autres clauses qu'ils jugeront utile ou nécessaire, le tout conformément au **projet de contrat** préparé par Me Claude GAGNON, notaire, lequel projet de contrat a été soumis au Conseil municipal de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE et approuvé par son Conseil.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **VILLE DE SHAWINIGAN (SUPRALOCAL)**

Rés. 256-15

#### **PARTAGE DES ACTIVITÉS DE LOISIRS**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Boniface s'est dotée, au cours des dernières années, de nouvelles infrastructures pour répondre aux besoins de la population;

**ATTENDU QUE** plusieurs de ces infrastructures desservent aussi des citoyens de l'extérieur de la municipalité, notamment des jeunes et des adultes des municipalités avoisinantes incluant beaucoup de citoyens de Shawinigan qui contribuent par leur présence à créer une dynamique qui est le principal objectif des activités de loisirs en plus de participer à la rentabilité de ces infrastructures;

**ATTENDU QUE** ces mêmes infrastructures nécessitent un large bassin d'utilisation et qu'une surtaxe aurait mis en péril l'objectif visé ainsi que leur rentabilité;

**ATTENDU QUE** les citoyens de Saint-Boniface n'ont pas eu la possibilité de s'exprimer lors du processus d'approbation des infrastructures mises de l'avant par la Ville de Shawinigan en raison des lois qui régissent les municipalités;

**ATTENDU QUE** les citoyens de Saint-Boniface contribuent largement à l'économie de la Ville de Shawinigan, tant par la fréquentation des commerces que des services de quelque nature qu'ils soient, contre rémunération;

## **SUITE ITEM «RÉS. 256-15/PARTAGE DES ACTIVITÉS DE LOISIRS»**

**ATTENDU QUE** le cloisonnement de certains secteurs d'activités, notamment des activités de loisirs pour en établir les coûts ainsi que la rentabilité, relève d'une vision restreinte par rapport à l'ensemble où la contribution globale des municipalités, qu'elle soit économique, sociale ou autre, tous services confondus, devraient être mis dans la balance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que le Conseil municipal de Saint-Boniface refuse la proposition de la Ville de Shawinigan sur le partage des coûts des activités de loisirs à Shawinigan.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **VARIA**

- **ORGANISME**

Rés. 257-15

- **AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que le Conseil municipal accorde et autorise le paiement d'une aide financière de :

- 1,500.00 \$ au Tournoi Provincial de Hockey Féminin de Saint-Boniface afin de les aider à défrayer les coûts reliés à cet événement qui se tiendra du 19 au 29 novembre 2015 à l'aréna.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

- **AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Michel Perron donne avis de motion qu'à la prochaine ou à une séance subséquente le Conseil municipal prendra en considération et adoptera s'il y a lieu une politique sur le harcèlement au travail.

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Rés. 258-15

- **ADOPTION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que cette séance soit close.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière adjointe